

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 septembre 2010

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Annie DOUSSINT, Maryse LAUMONIER, Paule MASSON, Sylvie BROUILLARD et Nathalie LEBRETON, Mrs Daniel PRUNIER, Christian BOHER, Jean-Jacques CANAL, Jean-Michel DUMAZERT, Sébastien DESBOURDES et Marc LE BOT

Absents excusés ayant donné pouvoir:

Mr Marc OUDET pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT

Absent excusé

Mr Vivian DE BONA

Secrétaire de séance : Madame Annie DOUSSINT

Personnel administratif : Mme Nathalie TEYSSEDOU

Le conseil municipal est ouvert à 19H00.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre de jour. Il s'agit de l'autoriser à demander toutes les subventions et dotations pour les projets concernant la maisonnette (anciennement ASDN), la salle des fêtes, le préau et les locaux de la mairie.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Madame Annie DOUSSINT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

3) Attribution de subventions aux associations

Mme le Maire expose que la commission des finances a émis des propositions d'attribution de subventions aux associations pour 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de subventions aux associations de la façon suivante :

Association franco-portugaise	360 euros
Société civile de chasse	360 euros
Association des gardes et piégeurs	150 euros
Association sportive de Boissy-le-Cutté	600 euros

4) Remboursement de frais engagés

Mme le Maire expose que lors d'une sortie de l'école maternelle, des entrées ont été réglées par la coopérative de l'école maternelle pour un montant de 270 euros.

Cette somme entre dans le budget alloué en 2010 pour l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 270 euros à la coopérative scolaire de l'école maternelle.

5) Décision modificative n°1 du budget communal 2010

Mme le Maire donne lecture de la note du sous-préfet sur une erreur d'inscription budgétaire

Il faut inscrire au compte 002 une somme de 224 675 euros au lieu de 224 695 euros.

Il est donc nécessaire de diminuer de 20 euros le montant des sections recettes et dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 au budget communal 2010.

6) Rapport annuel de l'eau 2009

Madame le Maire précise qu'il s'agit du rapport annuel de l'Etat qui doit être approuvé par le conseil municipal.

Madame le Maire explique que les résultats de ce rapport peuvent être commentés.

Mr CANAL précise que 50% du rendement est perdu.

Mme LEBRETON précise qu'il n'y a aucune fuite d'après ce rapport alors que le rendement est réduit.

Mme le Maire précise qu'il s'agit du compte rendu de l'Etat sur la gestion du délégataire au titre de l'année 2009. Le délégataire a, sur l'année 2010, réparé des fuites importantes sur la commune.

Le prestataire de la commune est la SEE.

Mme LEBRETON demande de préciser que le rapport est approuvé mais que la commune n'est pas d'accord avec la gestion de la prestation de la SEE.

Mr DESBOURDES précise que les branchements en plomb devaient être changés. Sur 50 branchements existants, 1 seul a été réalisé.

Mr PRUNIER précise que la délégation de la SEE arrive bientôt à son terme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2009 du service public d'eau potable.

7) Avenant au contrat aidé en remplacement d'une ATSEM

Mme le Maire rappelle qu'une ATSEM est absente du service en raison d'un congé de maternité. Afin de pallier à son remplacement, la commune a recruté un agent en contrat aidé. Le contrat arrive à son terme et il est nécessaire de le prolonger afin de permettre la continuité de service.

L'agent en place donne entière satisfaction et il est proposé de renouveler le contrat aidé pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement pour une durée de 6 mois du contrat aidé pour le remplacement d'une ATSEM.

8) Recrutement d'un emploi aidé pour 20H par semaine

Mme le Maire précise que ce point a été étudié par les commissions travaux et finances.

Ce poste serait exclusivement affecté au nettoyage des rues et des places des bâtiments publics et serait d'une durée de 20 heures.

La commune bénéficie d'une aide de 80% sur les 20 heures.

Le poste serait de 8 heures à 12 heures 5 jours par semaine pour une durée de 6 mois.

Les candidats doivent être inscrits au pôle emploi, être indemnisés par le chômage et être proposés par le pôle emploi.

Mme LEBRETON demande si ce type de contrat prévoit une période d'essai. Une période d'un mois est demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un emploi aidé pour une durée de 20 heures par semaine.

9) Commission des Sports

Mme le Maire explique que certains élus ainsi que l'association sportive sont demandeurs de la création d'une commission des sports.

Cette commission ferait le lien entre les élus et l'association sportive ainsi que la communication.

Mme le Maire précise que la commission des sports peut être intégrée dans la commission des fêtes compte tenu de l'implication de l'association sportive dans le déroulement des fêtes communales ou bien être identifiée comme commission des sports uniquement.

Mme LEBRETON demande si toutes les associations sportives pourront être représentées comme par exemple l'association de Pétanque qui existe sur la commune. Il est précisé que tous les sports peuvent intégrer la commission.

Mr LE BOT se porte candidat pour s'occuper de cette commission et propose de l'intégrer dans la commission des fêtes compte tenu de la complémentarité de ces deux activités.

Les candidatures extérieures peuvent être déposées en mairie ou auprès de Mr LE BOT.

Mr DUMAZERT propose un appel à candidatures dans les Brèves de l'Echo.

10) Convention d'occupation de locaux communaux avec l'association ASBC

Mme le Maire précise qu'une convention d'occupation des locaux communaux a été travaillée avec l'Association ASBC. Cette convention couvre l'occupation de la Salle des fêtes et de l'algéco gris situé à côté de l'école maternelle.

Mme LEBRETON donne lecture de la convention d'occupation des locaux communaux.

Mme LEBRETON demande si ce type de convention sera réalisé pour toutes les associations qui occupent des locaux communaux. En effet, des associations utilisent d'autres locaux comme le stade.

Mme le Maire précise qu'une convention sera également établie pour les autres associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention d'occupation des locaux communaux avec l'association ASBC.

11) Acquisition de parcelles cédées par la SAFER

Mme DOUSSINT expose que la SAFER a proposé à la commune l'acquisition de plusieurs parcelles sur la commune pour un montant de 1 070 euros. Ces parcelles sont éparpillées sur la commune. Il n'y a pas de bornage. La promesse de vente est déjà prête. La superficie totale des parcelles est de 28a67ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition des parcelles cédées par la SAFER et autorise Mme le Maire à signer tous les actes correspondants.

12) Demande de subventions

Mme le Maire demande à être autorisée à déposer les dossiers de demandes de subvention concernant la maisonnette située sur le parking de l'école maternelle, la salle des fêtes, le préau et la mairie.

Mme LEBRETON demande si les différents projets seront présentés pour avoir un aperçu des réalisations.

Mr BOHER précise qu'il ne s'agit que de la première étape pour faire une étude financière et que tous les projets seront décidés au conseil municipal.

Mr PRUNIER précise que l'architecte a déposé un dossier pour la maisonnette. Un rendez-vous est déjà prévu avec l'architecte.

Mme le Maire précise que le PNR a modifié ses critères d'attribution de subventions. Les subventions du PNR sont plus favorables qu'avant.

Mme le Maire précise que la commune vient d'obtenir une subvention auprès du PNR pour la toiture du presbytère pour un montant de 2 380 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer tous les dossiers de subventions pour la réalisation des projets cités.

13) Questions diverses

* Mr BOHER explique que la communauté de communes Entre Juine et Renarde veut le transfert de compétences de l'aide à la personne. Actuellement, la commune adhère à l'association de Morigny Champigny pour un coût annuel de 1350 euros pour 5 personnes. Il précise que le coût par la communauté de communes sera d'environ 10 000 euros. Il indique que même si la commune délibère contre, c'est l'ensemble des communes de la communauté de communes qui sera décisionnaire.

Mr BOHER précise que cette prestation ne proposera pas le portage des repas et la commune ne gèrera plus rien ensuite.

Mme le Maire a rencontré Mr BOURGEOIS pour ce dossier. Elle lui a demandé le mode de calcul pour arriver à ce montant applicable à Boissy.

Mr BOHER précise que la communauté de communes va embaucher du personnel.

Mme LEBRETON demande si les autres communes ont des éléments. Mme le Maire indique qu'aucune commune n'a d'éléments de calcul.

Mme LAUMONIER précise que le CCAS d'Etréchy ne va plus appartenir à Etréchy et va être rémunéré par toutes les communes adhérentes à la communauté de communes.

Mme le Maire précise que toutes les communes devront transférer leurs charges.

Mr BOHER explique que le tarif annoncé reste un coût par habitant et qu'il peut évoluer.

Mme BROUILLARD demande si d'autres communes se plaignent de ce système. Mr BOHER précise qu'environ trois communes seraient opposées.

Mr BOHER explique que la CLET a indiqué que ce projet a été étudié par les maires des communes de la communauté de communes.

Mme LEBRETON demande s'il est possible de faire un courrier signé par tous les élus de Boissy pour indiquer leur opposition à ce transfert. Ce courrier sera fait.

* Mr BOHER explique au conseil que des devis pour l'enfouissement des lignes sur la rue des Vallées et la rue du Rocher Bizet pour un montant de 80 000€ a été reçu. Le dossier a été étudié en commission Travaux.

Mr BOHER précise que la commission Travaux n'a pas validé ces travaux d'enfouissement. A l'heure actuelle, des travaux bien plus importants et prioritaires sont à réaliser sur la commune (salle des fêtes, préau, maisonnette, trottoirs, routes, etc...). Pour les dossiers prioritaires, des devis sont en cours et seront présentés prochainement.

* Mme DOUSSINT explique que la commission Urbanisme s'est réunie. Mme DOUSSINT précise qu'à cette occasion Mme le Maire a expliqué la demande de la gendarmerie de Guigneville de régler le problème de la route de Longueville et des installations illégales en rendant cette zone constructible. Mme DOUSSINT précise qu'elle va prendre rendez-vous avec les gendarmes.

Mme DOUSSINT explique que pour les gendarmes, seul le côté droit serait à régulariser.

Au sein de la commission urbanisme, les avis sont partagés car il y a des problématiques des deux côtés. Mme LEBRETON demande si les terrains situés sur la route de Longueville ne risquent pas d'être enclavés.

Mme DOUSSINT explique que cette zone est classée en zone sensible par le département.

Mr CANAL pense qu'il s'agit d'une bonne idée de rendre constructible car les installations se font quand même. La commune ne peut pas préempter sur tous les terrains en vente sur la route de Longueville.

Mr DUMAZERT pense que rendre la route de Longueville constructible déplacera le problème des installations illicites sur d'autres sites à Boissy le Cutté.

Mme le Maire précise que les prix de vente sont élevés car la SAFER tient compte des constructions éventuelles existantes sur ces terrains.

Le dossier concernant la Route de Longueville sera vu dans son intégralité dans le cadre du PLU.

Mr DUMAZERT demande de vérifier jusqu'où va la zone sensible instituée par le Département sur ces terrains.

* Mme LEBRETON fait part de la demande formulée par l'association la clé des Champs, association musicale de Cerny, pour une demande de subvention. Des boissillons fréquentent cette structure. Elle demande que soit étudiée cette subvention. Mme LEBRETON explique que les subventions font diminuer le coût des adhésions pour les usagers.

Il est rappelé que le SIMED ne prend plus personne de Boissy-le-Cutté.

Mme le Maire explique que la demande de subvention doit être formulée pour une étude par la commission Finances.

* Mme le Maire explique avoir reçu une demande de rendez-vous pour une association extérieure AFBC. Cette association dont le siège est à Cerny, veut utiliser le stade de Boissy et ses équipements mais qui ne veut pas participer financièrement aux frais afférents.

Mme DOUSSINT précise que le stade de CERNY est fermé dès qu'il y a des intempéries.

Mr BOHER précise que les vestiaires ne sont pas en bon état et doivent être remis entièrement aux normes.

* Mme LEBRETON demande quel projet doit se développer sur l'entrée du village côte STRF.

Mme le Maire explique avoir été reçu avec Mr CANAL par la société. Il s'agit d'un projet privé. Il serait réalisé soit un tourne à gauche soit un rond-point. La mairie n'intervient pas sur le projet car c'est un aménageur qui va gérer le projet.

Le rond point serait financé par le département. Si cette zone artisanale à l'intérieur des murs de STRF ne voyait pas le jour, le rond-point ne sera pas réalisé. L'Etat ne ferait pas un rond-point à la demande de la commune.

Le projet de l'entreprise STRF n'est pas finalisé. Mme le Maire informera le conseil de l'avancée du projet.

* Mme le Maire fait le point sur le dossier des camions SFDM. Une réunion a eu lieu à Etampes. Il s'est décidé la création d'une association pour lutter contre le projet. Toutes les communes sont impactées par le projet mais Boissy-le-Cutté est la plus touchée par le bruit. Les statuts de l'association vont bientôt être décidés.

* Mme le Maire informe le conseil que Madame CAMPION est revenue sur la décision négative d'attribution de subvention pour le jeu de cour de l'école maternelle. Le jeu étant maintenant posé, il n'est plus possible d'obtenir une subvention.

* Mr BOHER informe l'assemblée que les agents techniques vont passer le CACES. Mr PRUNIER précise qu'il s'agit d'une habilitation pour conduire le tracteur et les appareillages. Il s'agit d'une conduite en sécurité.

* Mme le Maire rappelle le déroulement du réveillon de fin d'année et appelle les élus à commencer à l'organiser.

N'ayant plus de points à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21 heures.